

STEVE DOUDET. Avocat au barreau de Marseille, il dénonce les peines d'emprisonnement prononcées, sans précédent depuis près de 70 ans.

« Ce gouvernement bafoue les droits des salariés »

■ Steve Doudet a défendu les salariés de Sodexo, société de restauration des cantines scolaires, devant le tribunal des prud'hommes de Marseille. Licenciés pour avoir exercé leur droit de grève.

Quel est votre première réaction quant aux peines prononcées contre les salariés de Goodyear ?

Ce sont des peines d'une très grande sévérité. Car elles sanctionnent d'emprisonnement des salariés en lutte, un fait qui n'a eu de précédent qu'en 1948 lors des grandes grèves de mineurs. Des travailleurs réhabilités par la République cinquante années plus tard. Je conteste en premier lieu les sanctions à l'encontre des salariés de Goodyear d'un strict point de vue juridique : l'article 132-24 du code pénal demandant aux magistrats de bien prendre la mesure des circonstances de l'infraction et de la personnalité de ses auteurs. Or, nous sommes bien dans un cas d'expression d'une détresse sociale, sans préméditation de la part des salariés condamnés. Cela n'a pas été pris en compte, pas plus que le fait qu'il s'agit de personnes sans casier judiciaire, qui ne demandent qu'à travailler pour pouvoir vivre. A cela il faut encore ajouter que, dans ce cas, il n'y a pas de victimes, les cadres de Goodyear ayant retiré leur plainte. Force est de constater que cette décision appartient au procureur de la République qui est la pour faire appliquer les décisions de l'Etat. Et il est à déplorer que le tribunal ait suivi les décisions du Parquet.



Maître Steve Doudet, aux côtés des salariés de Sodexo, a sévèrement condamné une atteinte au droit de grève. PHOTO LA Marseillaise

Il y aurait donc une volonté politique clairement affichée...

Il est impossible de dissocier cet événement de la politique actuelle du gouvernement qui va à l'encontre des intérêts et des droits des salariés. Avez-vous déjà entendu le Premier ministre condamner la délinquance en col blanc ? Les projets de réforme du code du Travail témoignent du mépris des engagements présidentiels de 2012. La suppression des peines d'emprisonnement pour délits

d'entrave aux droits des salariés de la part des employeurs n'est qu'un exemple de cette volonté politique, de choix clairement assumés par ce gouvernement.

Il y a encore la réduction des peines pour licenciements abusifs et l'absence de poursuites même dans le cas d'infractions constatées par l'inspection du Travail. Ce qui revient à dire que l'on ne dénonce jamais ceux qui sont à l'origine de la destruction des emplois ou de la fermeture des entreprises.

A ce scandale, dénoncé par les organisations syndicales les plus responsables est aussi source d'un drame humain...

Comment peut-on imaginer que des salariés simplement soucieux de défendre leur emploi puissent se retrouver en prison aux côtés de trafiquants de drogue ? Il ne s'agit là que de pères de familles qui n'ont strictement rien à faire en milieu carcéral.

PROPOS RECUEILLIS PAR GÉRARD LANUX

Séquestré aux chantiers de La Ciotat

■ Claude Gardella, l'ancien président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence a «visité» plus longtemps que prévu les chantiers navals de La Ciotat, ce jour de juin 1999. Le président était initialement venu signer avec la maire de la commune, Rosy Sanna (PCF), «une charte d'objectif pour redynamiser le site». Mais la visite tourne court, il est pris par les militants de la CGT de monter par le petit ascenseur conduisant au sommet du grand portique... et il y passera la nuit sous bonne escorte. Dès le lendemain, la «séquestration» fait les choux gras de la presse, c'est le «coup de trop» attribué «à une poignée d'irréductibles qui depuis plus de 10 ans occupent le site» devenu «une zone de non droit», bref, des «nulsibles» dont il faudrait se débarrasser au plus vite... Pour autant, le principal intéressé pondère. S'il critique «l'acte archaïque» dans nos colonies sous la plume de Christian Carrière, il met au positif cette aventure, l'action efficace et digne du préfet et du préfet de police. Et le fait que les gens de la CGT se sont comportés correctement». Aucun débordement judiciaire n'a été à déplorer. Et comme le disait à l'époque Rosy Sanna, «il faut entendre cette colère», expliquée par Pierre Tidda, représentant des salariés CGT et occupants du site, et cette volonté «d'attirer l'attention des plus hautes autorités de l'Etat et les contraindre à respecter leur engagement de réindustrialisation du site». Aujourd'hui, cette «nuit de séquestration» est devenue une bonne blague autour du vieux-port, tandis que la mobilisation des salariés, pendant des années, pour sauvegarder leur outil de travail et le site des chantiers est unanimement saluée.

S.F.